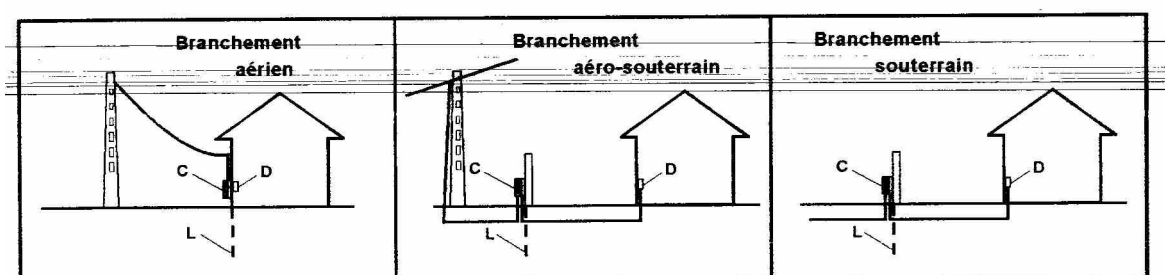


I) RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION EDF

1) coffret de comptage

- **Le compteur installé dans un coffret en limite de propriété permet à ERDF de comptabiliser et de facturer la consommation en énergie d'un abonné.**
- **L'installation doit être conforme à la norme C 14 – 100.**

2) différents types de liaisons (réseau, compteur, disjoncteur)



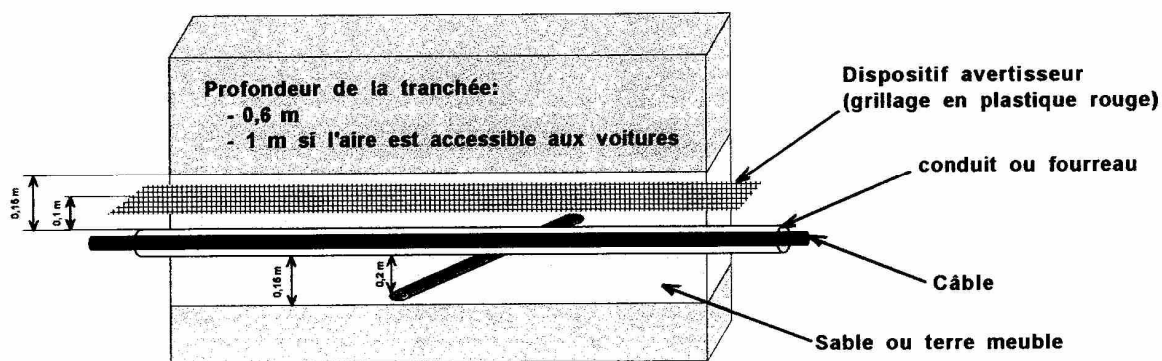
C: coffret compteur D: disjoncteur L: limite de propriété

Liaison aérienne :

Elle est constituée de conducteur isolés torsadés.

Liaison souterraine :

Elle est assurée par un câble électrique passé dans un conduit ou un fourreau, le tout enterré à 0.6m ou 1m dans le sol.



2 PROE	RACCORDEMENT AU RESEAU D'UN ABONNE	
TECHNO		

II) PUISSANCE SOUSCRITE OU INSTALLEE

Elle est défini en fonction du nombre de pièces du logement et de son projet d'équipement électrique. Par exemple, l'installation du chauffage électrique aura pour conséquence de souscrire une puissance plus importante. Le tableau page 4 nous précise les valeurs de ces puissances en fonction du type de logement (chauffage non compris).

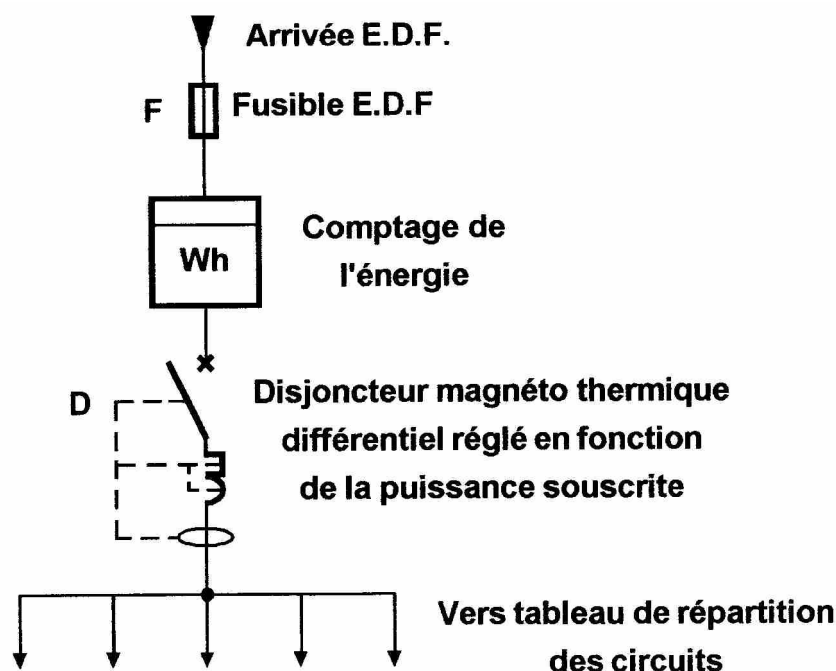
III) LES PROTECTIONS DIFFERENTIELLES.

1) le disjoncteur de branchement

Il y a obligation de protéger, au départ, l'installation par un disjoncteur différentiel général, de courant assigné réglable de 15 à 45 A et de sensibilité 500 mA.

Il doit être installé à l'intérieur du logement (il ne faut pas l'installer dans un placard sous certaines conditions (accessibilité), près d'un chauffage ou d'un point d'eau)

Schéma de principe :



2 PROE	RACCORDEMENT AU RESEAU D'UN ABONNE	
TECHNO		

Remarque : le compteur et le disjoncteur principal de branchement appartiennent au distributeur, ils sont plombés. **L'installation intérieure commence aux bornes de sortie du disjoncteur principal.**

2) la protection différentielle 30 Ma

Tous les circuits de l'installation doivent être protégés par un dispositif différentiel résiduel (DDR) de 30 mA.

- **Ces dispositifs doivent être placés à l'origine de tous les circuits.**
- **La protection des circuits extérieurs, alimentant des applications extérieurs non fixées au bâtiment, doit être distincte de celle des circuits intérieurs.**
- **Les circuits de chauffage électrique, y compris le fil pilote, est placé sous un même DDR de sensibilité 30mA.**

3) choix des dispositifs différentiels

Voir le tableau page 4

IV) SECTION DES CONDUCTEURS ET CALIBRES DES PROTECTIONS

Tout circuit doit être protégé par un dispositif de protection, disjoncteur divisionnaire ou coupe circuit fusible, dont le courant assigné maximal (calibre) est égale à la valeur indiquée dans le tableau page 4.

DOCUMENTATION

PUISSANCE SOUSCRITE EN FONCTION DU TYPE DE LOGEMENT

Type de logement	Nb de pièces principales	Puissance En KW	Réglage du Disjoncteur en A
Type I	1	3	15
Type F3	3	6	30
Type F4 et +	4 et +	6 à 36	30 à 180

2 PROE	RACCORDEMENT AU RESEAU D'UN ABONNE	
TECHNO		

CHOIX DES PROTECTONS DIFFERENTIELLES.

Surface des Locaux d'habitation	Nombre, courant assigné minimal In et type des interrupteurs différentiels 30 mA Branchement monophasé de puissance ≤ 18 kVA Avec ou sans chauffage
Surface ≤ 35 m ²	1 x 25A de type AC et 1 x 40 A de type A ⁽¹⁾
35 m ² < surface < 100 m ²	2 x 40A de type AC et 1 x 40 A de type A ⁽¹⁾
Surface > 100 m ²	3 x 40A de type AC ⁽²⁾ et 1 x 40A de type A ⁽¹⁾

(1) L'interrupteur différentiel 40 A de type A doit protéger notamment le circuit spécialisé cuisinière ou plaque de cuisson et le circuit spécialisé LL. En effet ces matériels d'utilisation, en fonction de la technologie utilisée, peuvent en cas de défaut produire des courants comportant des composantes continues. Les dispositifs différentiels de type A détectent les défauts à composante alternative et continue.

(2) En cas de chauffage de puissance > à 8 kVA, remplacer un interrupteur différentiel 40 A de type AC par un interrupteur différentiel 63 A de type AC. Les types AC détectent les défauts à composante alternative.

SECTION DES CONDUCTEURS ET CALIBRES DES PROTECTIONS

Nature du circuit	Section minimale des conducteurs (mm ²)	Courant assigné maximal du dispositif de protection (A)	
		disjoncteur	fusible
Circuit éclairage, volets roulants, PC commandées	1.5	16	10
VMC	1.5	2 ⁽¹⁾	Non autorisé
Circuit d'asservissement tarifaire, fil pilote, gestionnaire d'énergie...	1.5	2	Non autorisé
Circuits prises de courant 16A	1.5	16	Non autorisé
<ul style="list-style-type: none"> • Circuit avec 5 socles maxi • Circuit avec 8 socles maxi 	2.5	20	16
Circuits spécialisés avec prise de courant 16A (LL, LV, four...)	2.5	20	16
Circuit chauffe eau électrique non instantané	2.5	20	16
Circuit cuisinière, plaque de cuisson	6	32	32

(1) sauf cas particuliers ou cette valeur peut être augmentée jusqu'à 16A